



GB CONSEILS

Pour l'évolution des hommes et des entreprises

CGV

Conditions Générales de Vente

(Mise à jour Janvier 2023)

Désignation

La société GB CONSEILS désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 4 Rue du Vieux Marché aux Vins 67600 SELESTAT.

GB CONSEILS met en place et dispense des formations, bilans de compétences et de carrière inter et intra entreprises, à, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat. GB CONSEILS réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société GB CONSEILS
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société GB CONSEILS pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Etude et conseil opérationnel

Toute prestation d'étude et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par GB CONSEILS. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client. Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée. Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, GB CONSEILS facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait. Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 15%.

Devis et attestation

Pour chaque formation inter ou intra entreprise, la société GB CONSEILS s'engage à fournir un devis et une convention tripartite au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société GB CONSEILS, l'OPCO ou le client.

En fin de prestation, une attestation de présence ou de réalisation de formation, ainsi que des feuilles d'émargement seront fournies.

Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Disponible sur demande / transmis avec la convention et le programme de formation.

Prérequis

Pour chacune des formations, les prérequis exigés pour pouvoir participer à la formation sont mentionnés sur la fiche produit. Il est de la responsabilité de l'entreprise de vérifier la conformité des prérequis de son personnel. GB CONSEILS se réserve le droit de refuser un stagiaire ne disposant pas au moment de la formation des prérequis exigés. Concernant le bilan de compétences aucun prérequis n'est demandé.

Siège social : GB CONSEILS 4 rue du Vieux Marché aux Vins 67600 SELESTAT (siège)

☎ 06 87 53 75 89 / Courriel : gisele.bihl@gmail.com

N° Siret : 451 206 965 00035 - APE 7022 Z

Inscrit sous le Numéro Déclaration d'Activité 42 68 018 44 68 auprès du Préfet de la Région Grand Est
Janvier 2023



GB CONSEILS

Pour l'évolution des hommes et des entreprises

Formation en présentiel

Les participants sont informés du nombre de participant sur la fiche pédagogique et le programme détaillé de l'action.

Les formations ont lieu aux dates et conditions indiquées sur la(es) fiche(s) pédagogique(s) de la formation.

Les horaires d'ouverture de nos locaux sont modulables en fonction de la situation et du profil du bénéficiaire. Il convient de se reporter à la fiche du programme détaillé de la formation.

Toutefois, le Prestataire pourra, à sa discrétion, organiser tout ou partie de la formation en tous lieux autres que ses locaux.

✓ Assurance

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du Prestataire. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré le Prestataire pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que le Prestataire ne puisse être recherché ou inquiété.

Modalités d'inscription

-Formation éligible au CPF (compte personnel de formation)

- ✓ Se référer au site <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

-Formations inter-entreprises

✓ Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer dans un délai de 30 jours à réception de facture, à l'ordre de GB CONSEILS. GB CONSEILS en tant que prestataire de bilans de compétences est exonéré de TVA article 261-4-4° du CGI. Tous les autres prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCO.

✓ Remplacement d'un participant

GB CONSEILS offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de GB CONSEILS.

✓ Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, GB CONSEILS se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

-Formations intra-entreprises

✓ Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par GB CONSEILS. Sauf disposition contraire dans la proposition GB CONSEILS, un acompte minimum de 20% du coût total de la formation sera versé par le Client. Le cas échéant, le prix est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations hors bilans de compétences sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, 30 jours à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Par virement bancaire à notre banque CIC Altkirch libellé au nom de GB CONSEILS, IBAN (International Bank Account Number) FR76 3008 7332 2900 0708 7780 193

BIC (Bank Identifier Code) CMCIFRPP ou par chèque à l'ordre de GB CONSEILS.

Par virement bancaire à notre banque CIC 30087, libellé au nom de GB CONSEILS, guichet 33229, compte n° 00070877801, clé 93.

Les paiements ont lieu à réception de la facture, sans escompte, ni ristourne ou remise sauf accord particulier. Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige.

Subrogation

En cas de subrogation de paiement conclu entre le Client et l'OPCO, ou tout autre organisme, les factures seront transmises par le Prestataire à l'OPCO, ou tout autre organisme, qui informe celui-ci des modalités spécifiques de règlement.

Le Prestataire s'engage également à faire parvenir les mêmes attestations de présence aux OPCO, ou tout autre organisme, qui prennent en charge le financement de ladite formation, attestations qui seront faites de façon mensuelle.



GB CONSEILS

Pour l'évolution des hommes et des entreprises

En tout état de cause le Client s'engage à verser au Prestataire le complément entre le coût total des actions de formations mentionné aux présentes et le montant pris en charge par l'OPCO, ou tout autre organisme.

Le Prestataire adressera au Client les factures relatives au paiement du complément cité à l'alinéa précédent selon la périodicité définie à la convention.

En cas de modification de l'accord de financement par l'OPCO, ou tout autre organisme, le Client reste redevable du coût de formation non financé par ledit organisme.

ATTENTION : Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre OPCO, de faire votre demande de prise en charge avant la formation et de vous faire rembourser les sommes correspondantes.

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il appartient également au client de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société GB CONSEILS ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Retard de paiement

Les pénalités de retard de paiement commencent à courir après mise en demeure par lettre RAR.

Les taux d'intérêts des pénalités de retard de paiement sera égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Pour les Clients Entreprises (personnes morales) : Tout retard de paiement donnera lieu, en plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au profit du créancier, d'un montant de 40 €, conformément à l'article D.441-5 du Code du Commerce. Cette indemnité sera due de plein droit et sans formalité par le professionnel, en situation de retard.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

- ✓ **Annulation d'un bilan de compétences éligible au CPF**

Mon dossier est validé et je ne peux pas assister à la formation ?

1. Votre dossier a été validé il y a moins de 14 jours ouvrés ? Vous disposez d'un délai de rétractation pour annuler dans ce cas les droits réservés seront libérés ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.
2. Votre formation débute dans plus de 7 jours ouvrés ? Vous avez annulé les droits réservés seront libérés ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.
3. Votre formation débute dans moins de 7 jours ouvrés ?
 - Vous avez un cas de force majeure ? Vous avez annulé les droits réservés seront libérés ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.
 - Vous n'avez pas de cas de force majeure ? Vos droits formation seront débités en totalité ; si vous avez réglé un reste à payer il sera encaissé en totalité et mis à disposition sur votre compte en tant qu'avoir abondement. Vous pourrez l'utiliser pour financer une future formation.

Je suis entré en formation et je souhaite abandonner ?

- Vous avez un cas de force majeure ? Vos droits réservés seront débités au prorata de votre temps de présence en formation ; si vous avez réglé un reste à payer il sera également débité au prorata de votre temps de présence en formation. Le reste de vos droits est libéré et le reste de votre reste à payer est remboursé directement sur votre carte bancaire qui a servi au paiement.
- Vous n'avez pas de cas de force majeure ? Vos droits réservés seront débités en totalité ; si vous avez réglé un reste à payer il sera débité en totalité également.



GB CONSEILS

Pour l'évolution des hommes et des entreprises

Quels sont les motifs pour cas de force majeure ?

- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service ;
 - Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ;
 - Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (premier niveau) ;
 - Maladie ou hospitalisation du stagiaire.
- ✓ **Cas de formations inter/intra entreprise**

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse gisele.bihl@gmail.com.

Pour les formations courtes : en cas de résiliation ou d'abandon de la formation du fait du Client ou de ses préposés, moins de 10 jours calendaires avant le début de la formation ou après le début des formations, le Client devra s'acquitter au bénéfice du Prestataire d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 100 % du prix de formation restant dus.

Dans l'hypothèse où le nombre de stagiaires inscrits à cette formation serait inférieur au 2/3 de l'effectif minimum 10 jours avant la date de début programmée, le Prestataire se réserve le droit d'annuler ladite formation sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif.

Toutefois, dans le cas où cette condition de nombre ne serait pas remplie, l'action de formation pourra être reportée à une date ultérieure qui sera communiquée par le Prestataire.

Néanmoins, faute du report de la formation à une date ultérieure et de réalisation totale de la formation, le Prestataire procédera au remboursement des sommes éventuellement perçues et effectivement versées par le Client.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, la société GB CONSEILS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Sous-traitance

Les parties se réservent également le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations - auprès de toute personne, morale ou physique, étrangère à ses services ou à ses partenaires - qui lui sont confiées et ce sous son entière et seule responsabilité.

Le sous-traitant n'aura pas à être agréé expressément par le cocontractant mais devra se soumettre aux mêmes engagements que ceux stipulés aux présentes.

Par ailleurs, le cocontractant recourant à la sous-traitance devra veiller à ce que le contrat de sous-traitance ne puisse en aucun cas venir entraver la jouissance paisible du cocontractant ou interférer avec la présente convention.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Confidentialité et communication

Les échanges avec les équipes de GB CONSEILS ont de base un caractère d'Informations Confidentielles.

Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV ; et n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGV. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse.



GB CONSEILS

Pour l'évolution des hommes et des entreprises

GB CONSEILS s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations Confidentielles transmises dans le cadre d'une obligation de moyens

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société GB CONSEILS sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société GB CONSEILS s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

En cas de litige

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société GB CONSEILS et le client, lié à l'exécution de la prestation, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée, et fera l'objet d'un règlement amiable auprès du médiateur à la consommation de l'Association Nationale des Médiateurs, 62, rue Tiquetonne 75002 PARIS+33 (0)1 42 33 81 03. A défaut, le Tribunal de Strasbourg sera compétent.

NOM et prénom du bénéficiaire :

Signature du bénéficiaire :